



L'ÉCOLOGIE COMMUNALE

Parce que les petits ruisseaux font les grandes rivières et qu'il faut commencer par balayer devant sa porte, la politique communale est un riche terreau pour la concrétisation de mesures écologiques, que celles-ci se réalisent par de petites actions ou de profonds bouleversements.

De nombreux exemples de mesures environnementales communales peuvent être mis en avant. Si des manifestations comme la fête nationale ou une marche intercommunale s'organisent désormais naturellement en minimisant les déchets, il est en plus possible d'inciter la population à participer à ces événements en utilisant les transports publics ou la mobilité douce. Il est ensuite très réjouissant de constater que la population, pour celles et ceux qui le peuvent, est non seulement extrêmement réceptive à cet appel mais qu'en plus cette démarche développe un aspect très convivial durant ces fêtes.

La rénovation de places de jeux peut aussi se faire sous un angle environnemental fort, en privilégiant des matériaux naturels et aussi locaux que possible. Le plaisir du jeu et la joie des enfants n'en sont pas réduits pour autant !

Et finalement, cette passionnante politique communale permet à une commune de moins de 6000 habitant-e-s d'être pionnière dans la gestion de ses ports.

Ainsi, un Conseil général audacieux et précurseur a approuvé un nouveau règlement des ports de La Tène soumis par un Conseil communal non moins avant-gardiste. Celui-ci ancre non seulement des aspects en lien avec la protection d'un site recensé comme zone de protection d'importance nationale (La Ramée). Mais surtout, ce règlement novateur introduit l'interdiction des bateaux à moteur à énergie fossile, moyennant un délai de transition pour les locataires actuels.

Ainsi, les deux ports de la commune de La Tène font figure de pionniers en Suisse

avec cette interdiction. Ils sont peut-être les premiers ports en Suisse à n'accueillir que des bateaux à énergie non fossile pour leurs nouveaux contrats !

Et puisque le monde commence aux portes de notre commune, le fol espoir naît alors que cette politique des petits pas essaime à plus large échelle et prenne de l'ampleur.



Valérie Dubosson
Conseillère communal (exécutif)
à la Commune de la Tène
Candidate au Conseil national



**Intéressé-e-s par nos actualités?
Inscrivez-vous à notre Newsletter:**

<https://verts-ne.ch/participer/recevez-nos-infolettres>

La Coopérative : Une solution durable vers un nouveau paradigme.

C'est vers la fin des années 1700, que débute l'histoire du mouvement coopératif moderne. Robert Owen (1771-1858) en est considéré comme le père fondateur*. Industriel anglais à succès, négociant du coton, il acquiert une usine de filature à énergie hydraulique, en Ecosse et y propose des logements salubres, des écoles et un magasin proposant de la nourriture saine à prix accessible.

Cette solution témoigne d'un idéal de société basée sur l'économie sociale et solidaire, à la recherche de l'amélioration des conditions de vies. Son mode de fonctionnement permet de rendre démocratique les prises de décisions. Son évolution au cours de ces deux derniers siècles l'amène aujourd'hui à se développer dans un contexte particulier et prolifère dans le canton de Neuchâtel

Depuis un peu plus de quatre ans, des coopératives de consommateurs-trices ouvrent leurs portes dans le canton. Système B en est l'initiatrice. Des intentions fortes de repenser notre mode de consommation en respectant le prix juste pour les producteurs-trices et artisan-e-s, de créer du lien entre les sociétaires, les producteurs-trices, d'inclure qui souhaite contribuer; œuvrer ensemble pour transitionner vers un monde plus solidaire et durable. Certaines ne sont ouvertes qu'aux sociétaires d'autres à toutes et à tous.

Le capital social est détenu par tou-te-s les membres et offre ainsi l'égalité de voix ; la gouvernance y est partagée. Elle favorise l'autonomie et la responsabilité individuelle.

La philosophie du Colibri y transparaît : ce qui compte c'est de participer.... pour faire évoluer notre société vers un monde durable.

Pour n'en citer que quelques unes : Système B, Chez Emmy, les enfants de la Terre, Epicentre, Coopérative des Halles, l'épicerie d'à côté, La Superethic, Le Rucher, l'Ame verte...

Danica Jones
Les Vert-e-s Neuchâtel



Bienvenue dans le Greenfo spécial Neuchâtel Dans cette édition, nous avons le plaisir de vous parler spécialement de la région neuchâteloise avec nos défis régionaux et les voix qui nous représentent. Nous vous souhaitons une bonne lecture et nous nous réjouissons de vous compter parmi nos membres et sympathisant-e-s.

Tirer à la même corde verte

Invitée dernièrement par un mouvement citoyen écologiste, j'ai admiré leur détermination, leur envie d'en découdre avec l'inertie sociétale, mais aussi écouté attentivement leurs récriminations contre la politique institutionnelle. Celle-ci est trop lente, parfois sourde à leurs revendications et vite satisfaite de demi-mesures qui dégagent des portes de sorties à celles et ceux qui s'accrochent, par exemple, à leurs privilèges de consommation.

Ceci est bien entendu vrai, mais laissez-moi plaider pour nos institutions : Quand les mouvements citoyens récoltent des centaines ou des milliers de signatures pour des initiatives, des motions populaires ou des pétitions, à qui les adressent-ils ? aux autorités.

Or un-e élu-e seul-e a le même impact. Son levier est des centaines ou des milliers de fois plus puissant. Il rédige un objet, l'amène dans son législatif, le plaide, le défend et

espère obtenir la majorité. Les mouvements citoyens et les partis politiques doivent avancer de conserve, tirer à la même corde, chacun embarquant son lot d'adhérent-e-s dans la rue et dans les hémicycles et les séances des exécutifs.

Dans le canton de Neuchâtel, nous sommes plus de 600 membres et sympathisant-e-s à croire que les Vert-e-s est le parti le mieux à même de porter la cause essentielle de notre génération : l'écologie, à la fois par la transition énergétique et le rétablissement de la biodiversité, tout en diminuant les inégalités sociales. Avec 2 parlementaires fédéraux, Céline Vara et Fabien Fivaz, 23 membres au Grand Conseil, 10 conseillères et conseillers communaux, 93 conseillères et conseillers généraux, nos moyens d'action sont considérables, mais toujours minoritaires. Votre engagement, à vous toutes et tous, reste crucial pour que notre voix soit décisive.



Christine Ammann-Tschopp
Présidente des Vert-e-s neuchâtelois-es
Députée au Grand Conseil neuchâtelois

VOTRE VOIX POUR UN AVENIR VERT

La protection du climat et de la biodiversité, la justice sociale et l'égalité vous tiennent aussi à cœur ? Vous avez envie d'en faire davantage ? Contactez-nous à l'adresse du Secrétariat info@verts-ne.ch





ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE

Le 14 mai 2011, un millier de manifestant-e-s clamait son mécontentement suite à des épisodes qui avaient mis en lumière l'état déplorable dans lequel se trouve la rivière du Doubs. Dans la foulée, les associations environnementales et les pêcheurs avaient déposé une plainte contre la Suisse et la France auprès du Conseil de l'Europe accusant les deux pays de laxisme dans la gestion de la rivière dans laquelle vit le Roi du Doubs, ce poisson symbolique qui est actuellement menacé de disparition.

Onze ans plus tard, cette rivière emblématique continue de faire régulièrement la une de l'actualité et rarement pour vanter sa bonne santé. Sécheresses à répétition, mortalité piscicole, pollution, autant d'épisodes qui mettent à rude épreuve cet écosystème fragile.

Il y a, certes, eu des avancées notoires, à commencer par l'augmentation des débits résiduels et l'amélioration de la gestion des éclusées, c'est à dire les importantes différences de débit engendrées par le turbinage des ouvrages hydroélectriques. Ces mesures ont permis de réduire l'impact de la production d'électricité sur le cours de la rivière. Cependant, l'assainissement des seuils, obstacles à la migration des poissons, prend du retard en raison de la conciliation des intérêts liés aux différents usages de la rivière.

Deux groupes de travail binationaux sont constitués. Celui sur la qualité des eaux

ne s'est plus réuni depuis plusieurs années, alors même que c'est cet aspect qui est actuellement le plus préoccupant. Le Canton de Neuchâtel vient de publier un rapport sur la qualité des eaux répondant à une motion des Vert-e-s demandant des analyses sur la présence du chlorothalonil et des néonicotinoïdes dans les eaux neuchâtelaises. Le Conseil d'Etat y conclut que « les eaux souterraines, de boisson et de surface sont de bonne qualité ». Or, deux affluents du Doubs, la Raçonnière et la Ronde, exutoires des STEP des villes du Locle et de la Chaux-de-Fonds, présentent des résultats préoccupants. Ces deux STEP devraient être assainies prochainement avec l'intégration du traitement des micropolluants. Le dossier de la STEP du Locle a pris un retard considérable et très regrettable au vu de l'urgence.

La saprognéiose a fait rage dans le Doubs au début de l'hiver, période inhabituelle

pour une attaque de ce champignon présent naturellement dans les eaux et qui frappe les poissons affaiblis. Ses dégâts sont généralement constatés après la fraye, soit à la fin de l'hiver. Ce nouvel épisode ne rassure pas sur l'état de la rivière et de ses habitants !

Il faut que les autorités prennent au sérieux les problèmes du Doubs, étudient les causes de cette agonie et mettent en œuvre de nouvelles mesures efficaces pour protéger une des dernières rivières relativement naturelles de Suisse.



Clarence Chollet
Présidente du Grand Conseil neuchâtelois
Candidate au Conseil National

ERREUR DE CASTING

Selon l'Office fédéral de l'environnement, 32 % de nos émissions de CO2 sont générées par nos déplacements (hors aviation et trafic maritime international) et la quasi-totalité de ces émissions est produite par nos trajets en voiture. Par ailleurs, la moitié des milieux naturels et un tiers des espèces sont actuellement menacés. Le recul de la diversité des espèces a entraîné un appauvrissement de la diversité génétique.

Une politique fédérale ambitieuse en matière de mobilité durable et de préservation des milieux naturels est donc indispensable. Elle dépend directement du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, dont découle également la stratégie énergétique nationale 2050 qui devra être plus ambitieuse.

Or ce Département a été repris par un ancien lobbiste du pétrole et des milieux automobiles : Albert Rösti !



La relance du développement de l'énergie atomique en Suisse, ainsi qu'un retrait de l'engagement de la Confédération sur la promotion des mobilités durables et de la biodiversité sont à craindre au vu du positionnement de l'UDC sur ces thèmes.

Plus que jamais, nous devons lutter contre les risques de voir la politique fédérale prendre un chemin inverse à celui que nous souhaitons !

Plus que jamais la vague verte doit se poursuivre, pour devenir irréprouvable et incontestable !

Plus que jamais, nous aurons besoin de VOTRE soutien pour les élections fédérales de 2023 !

Source: <https://detec-watch.ch/>



Fabian Schwab
Président de la section Milvignes
Candidat au Conseil national

Des arbres oui ! Mais pas n'importe lesquels...

Les thuyas et lauriers, essences exotiques, dont des kilomètres bordent les jardins, les cimetières ou les parcs, sont incompatibles avec les écosystèmes locaux, n'offrent aucune nourriture ou abri pour la faune locale et sont délétères pour la biodiversité (poison pour les insectes et acidification du sol).

Le branchage des thuyas très dense empêche toute vie à leurs pieds. Ingérés par certains animaux, ils provoquent des troubles digestifs et la mort. Ils symbolisent un des multiples non-sens de notre société. Emblématiques de l'ignorance des années passées, de l'égoïsme de celui ou celle qui se cache pour bénéficier de sa villa, ils sont un des marqueurs du capitalocène. Ils témoignent aussi du mépris du sol et de la priorité accordée au bâti au détriment du collectif et du vide, ce non-bâti, lieu de biodiversité, de drainage, de déchets organiques et de captation du CO2. Il faut que la politique s'engage à définir des projets urbanistiques orientés « vide » et qu'il ne laisse pas la gestion du patrimoine urbain aux promoteurs de l'immobilier.

Une interpellation a été déposée au Conseil Général de La Chaux-de-Fonds en 2022 au sujet de ces plantes. Le Canton de Vaud planche sur leur interdiction, Nyon encourage les privés à les arracher par des subventions, Prilly n'autorise que les essences indigènes. En accord avec la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, les communes doivent réviser leur plan d'affectation communal et exiger les seules essences utiles à la biodiversité.

Jean-Jacques Tritten
Les Vert-e-s
Section La Chaux-de-Fonds

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

La protection du climat et de la biodiversité, la justice sociale et l'égalité vous tiennent aussi à cœur ? Rejoignez-nous et participez aux actions pour soutenir la campagne des élections fédérales 2023 : <https://verts-ne.ch/participer/devenir-membre>

Vous souhaitez nous aider et participer financièrement?

<https://verts-ne.ch/participer/faites-un-don>

CCP - 20-148-5